

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 40

présenté par
M. Perben-----
ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 36 A, relatif à la composition du Comité des finances locales.